

**ANNEXE VI B. à l'arrêté royal du 27/04/2007****Fiche d'élevage (une fiche par portée)**

Chien / Chat Race :	
Marque d'identification de la mère ou son numéro d'ordre dans l'inventaire des femelles reproductrices :	
Données d'identification du père <sup>1</sup> :	
Date de naissance :	
Nombre de jeunes à la mise-bas :	
Nombre de jeunes sevrés :	

Données d'identification de chaque jeune commercialisé <sup>1</sup>	Sexe	Date de sortie	Références de l'acquéreur	
			Nom	Adresse complète ou N° d'entreprise ou N° du certificat de garantie <sup>2</sup> ou N° du certificat sanitaire d'échange ou d'exportation <sup>2</sup>

- (1) Marque d'identification ou, pour les chats, couleur et nature du pelage et signes particuliers.
- (2) Dans ce cas, conserver la copie du certificat aussi longtemps que la fiche d'élevage.